

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU NORD

Commune

de : ... COON-PLAGE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la Protection de l'environnement

URBANISME

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n°2000-914
du 18 septembre 2000

Code de l'urbanisme

relatif aux demandes présentées par SFAN
en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique
d'exploiter une plateforme logistique à COON-PLAGE
Zone ICI-Sud - GPMD



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



ENQUETE RELATIVE

A

société SFAN - enquête au vue d'obtenir l'autorisation
environnementale unique d'exploiter une plateforme logicielle
à COOMPLAGE - Zone 9 II - Sud - GP19

En exécution de l'arrêté du 24 décembre 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,

je soussigné, M. Francis LECLAIRE ai ouvert ce jour, le présent registre

côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée

de 32 jours du 14 janvier 2020 au 15 février 2020

les dimanches 14 janvier de 9 heures 00 à 12 heures 00

Vendredis 24 janvier de 14 heures 00 à 17 heures 00

Vendredis 14 février de 14 heures 00 à 17 heures 00

de heures à heures

les observations du public.

A. Loos Plage le 30-12-2019

Première journée :

Le Mercredi 14 janvier 2020 de 09 heures 00 à 12 heures 00

1) - Observations de M. ouverture de la 1^{ère} permanence sur la commune de
LOOS-PLAGE

sur page suivante

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

le 14/01/2020

12^h00 clôture de la 1^{ère} permanence sans visite C.A.

du 15/01/2020 au 23/02/2020 aucune visite C.A.

le 24-01-2020

ouverture de la 2^{ème} permanence à 14^h00 C.A.

17^h00 Clôture de la 2^{ème} permanence sans visite C.A.

le 14-02-2020

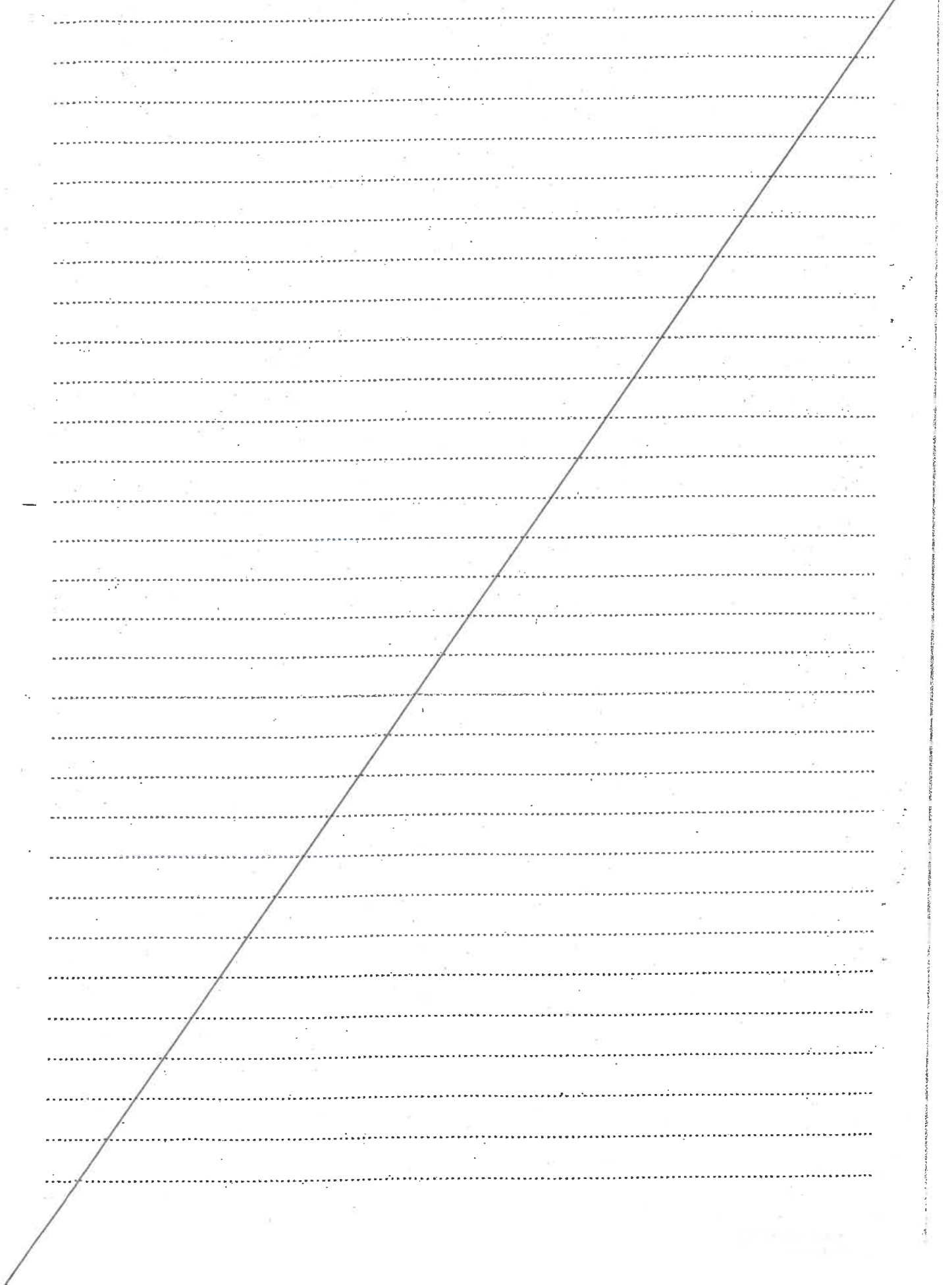
ouverture de la 3^{ème} permanence à 14^h00 C.A.

A courriel adressé en main le 05-02-2020 - le courriel a été précédé d'un courriel adressé en main - ces deux pièces sont jointes au présent registre sous le même numéro puisque identiques

100.A.C.A. - Coût des fax le courriel - Clôture de la permanence à 17^h05

C.A.

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur





Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Lined writing area with horizontal dashed lines and a diagonal solid line crossing from the bottom left to the top right.



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Le 14-02-2020 à 17 heures 10

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Francis LECLAIRE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 14-01-2020 au 14-02-2020 de heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages n°s à)

En outre, j'ai reçu 01 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - Lettre en date du 03-02-2020 de M. Michel MARIETTE
- 2. - Lettre en date du de M. ~~Francis LECLAIRE~~
- 3. - Lettre en date du de M. ~~Francis LECLAIRE Commissaire enquêteur~~

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Lined writing area with horizontal dotted lines.



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Le présent registre ainsi que les.....pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le..... à M.....

(voir mention de clôture en page 12)

CONCLUSIONS DE L'ENQUETEUR

A series of horizontal dotted lines for writing the conclusions of the investigator.



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur


Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

FRANCE

Délai*
48h

Poids max
20g

Épaisseur
3 cm max

COURRIER REÇU LE
05 FEV. 2020
MAIRIE DE LOON PLAGE



39289FA Lettre verte

04-02-20 LA POSTE

Mairie de Loon Plage

(à l'attention du Commissaire Enquêteur M Ledoux)

27 place de la République

59279 LOON PLAGE

Expéditeur : **ADELE 106 Av du Cauro**



LA POSTE

Lettre verte préimbrée à validité permanente valable pour un envoi jusqu'à 20g maximum, dans la limite de 3 cm d'épaisseur :

- à l'intérieur de la France ;
- de la France vers Andorre et Monaco.

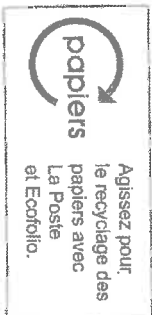
*48h : délai indicatif

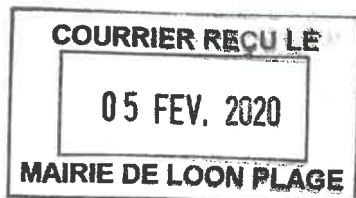
Enveloppe agréée par LA POSTE - Agrément N° 809 - Lot B2K/225876

017774



3 561920 688626





LOOKO A
LOOKO bis
LOOKO Ta

Dunkerque , le 03 02 2020

Association de défense de l'environnement ADELE

Maison de l'environnement
106 avenue du Casino
59240 Dunkerque
Présidente : Huguette FLAMENT
Vice président : Michel MARIETTE

1/2

à Monsieur Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

OBJET :

Commune de LOON-PLAGE

Société SFAN Demande en vue d'exploiter une plate-forme logistique sur la zone GPMD dénommée DLI Sud

Observations et avis de l'association de défense de l'environnement ADELE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet appelle de la part de l' ADELE, les observations suivantes:

1 : La plate-forme est prévue à la côte NGF +7, 60 m soit +10,56 CM Port Ouest soit +4, 31m au dessus d'une pleine mer de vive coefficient 115 (+6,25 CM Port Ouest) voire + 0 ,91 m en cumulant une surcote « temps de retour 250 ans (référence submersion 01 02 1953) » soit +2,30 m et la dernière hypothèse la plus pessimiste du GIEC soit une élévation du niveau de la mer de + 1,10 m

- placer le seuil des hangars 0,50 m au dessus du niveau de la plate-forme devrait permettre de s'affranchir de l'impact des épisodes de précipitations annoncés plus conséquents à l'horizon 2030 sur les abords des cellules de stockage , avant leur infiltration dans les noues .

2 : Une bonne gestion des « eaux incendie » doit prendre en compte l'effet cumulé de l'aléa « précipitations » et des apports liés à l'utilisation des moyens hydrants et prévoir les capacités de stockage correspondantes. L'ADELE demande que soit vérifié le bon dimensionnement des ouvrages dédiés à la collecte des eaux en cas d'incendie en période de forte précipitation .

3 : Avec les épisodes de sécheresse constatés ces dernières années et la remontée du front de salinité , la récupération de toutes les eaux douces et leur infiltration au travers des noues est impérative pour maintenir la présence d'eau douce au dessus des eaux saumâtres . L'ADELE demande la mise en place de piézomètres dont l'objectif est de voir le comportement de la nappe d'eau douce au fur et à mesure de la mise en place des aménagements (imperméabilisation des terrains prévue sur 7,20 ha)
Il convient de rappeler qu' au Sud du projet SFAN , existe le stockage EUROVIA STR qui dispose d'une batterie de piézomètres faisant l'objet d'une surveillance régulière ; les résultats sont rapportés au Comité de Suivi des Sites de traitement des déchets du Dunkerquois , CSS présidé par Monsieur le Sous -Préfet de Dunkerque et sauf erreur de ma part , il n'en est pas fait état dans le dossier .



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Loon Cc
Loon Cbis
Loon Cter 2/2

Par ailleurs, à l' Ouest de la plate-forme remblayée DLI, subsiste une petite enclave non remblayée où des vestiges de la dernière guerre et leur état de dégradation peuvent conduire à une contamination des sols et nappes d'eau associées, par les métaux lourds d'où la nécessité de bien connaître les circulations d'eau dans les nappes suspendues sous la plate-forme et ses abords. Une fuite sur une wagon citerne voire un conteneur transportant des matières dangereuses en transit sur le faisceau de Loon-plage peut être à l'origine d'une contamination impactant la nappe d'où la nécessité de bien mailler la surveillance de la nappe phréatique dans le secteur D L I Sud affecté au projet SFAN.

4 : l' ADELE prend note de l'absence de stockage de matières dangereuses dans les cellules de stockage SFAN et demande que soit vérifiés le ou les éventuels traitements chimiques réalisés sur les palettes à entreposer et voir si en cas d'incendie il pourrait se produire un effet de type « cocktail ».

5 : Au niveau du bruit, il paraît important de définir dès à présent le tracé d'une desserte ferroviaire avec des courbes de 400 m limitant l'impact des roues des wagons (crissement) sur l'environnement .

6 : Le GPMD met en œuvre son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel à partir d'un Plan de Gestion des Espaces Naturels ; cette démarche a conduit à la réalisation d'inventaires et de suivi dont les dernières observations auraient du figurer au dossier . Les derniers résultats datent de la période 2012 / 2016 et les premières observations en rapport avec les premiers effets du changement climatique, ne figurent pas au dossier .

7 : Le plan de gestion des espaces naturels du GPMD fait apparaître des noyaux de biodiversité à l' Est de la plate-forme SFAN ; ces cœurs de nature qui font la fierté du GPMD lors des « Matinales » doivent être protégés contre les éclairages de sécurité et d'exploitation et les projecteurs orientés de manière à limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse .

8 : La période de chantier génère par fort vent, des impacts en particulier des envols de sable préjudiciables aux jeunes pousses (phénomènes de cisaillement) et des envols d'emballage (matière plastique) : l' ADELE demande la mise en place de mesures particulières pendant ces périodes dont l'instauration de campagne de ramassage suite à alerte « tempête ».

CONCLUSION : AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE MISE EN PLACE D UN RESEAU MAILLE DE PIEZOMETRES AVEC UN PROGRAMME DE SUIVI

Ces observations et l'avis sont partagés par :

- la fédération régionale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Hauts de France dont le président est Thierry DEREUX et le siège au 03 rue Camille Guérin à 59 800 LILLE
- la fédération d'associations ADELFA dont le président est Nicolas FOURNIER et le siège 106 avenue du Casino à 59 240 DUNKERQUE

La présidente de l' ADELE

p o / le vice président de l' ADELE
Michel MARIETTE

M. MARIETTE

Association de Défense de l'Environnement du Littoral-Est
Affiliée à l'ADELFA
Maison de l'environnement - 106, avenue du Casino
59240 DUNKERQUE - Tél.: 03 28 20 30 40

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE SFAN LOON PLAGE

Loon Plage

De : michel.mariette <michel.mariette@orange.fr>

lun., 03 févr. 2020 13:06

Objet : ENQUETE PUBLIQUE SFAN LOON PLAGE

1 pièce jointe

À : mairie@loonplage.org

1/3

Bonjour à tous

merci de transmettre ce document au Commissaire enquêteur M Francis LECLAIRE

BON APRES MIDI

AVIS ADELE SUR SFAN LOON PLAGE FEVRIER 2020.doc

23 ko

*Doublem envoyé
par courriel sur
adresse courriel de
la mairie de LOON-PLAGE*

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Dunkerque , le 03 02 2020

Association de défense de l'environnement ADELE

Maison de l'environnement
106 avenue du Casino
59240 Dunkerque
Présidente : Huguette FLAMENT
Vice président : Michel MARIETTE

à Monsieur Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

OBJET :

Commune de LOON-PLAGE**Société SFAN Demande en vue d'exploiter une plate-forme logistique sur la zone GPMD dénommée DLI Sud****Observations et avis de l'association de défense de l'environnement ADELE**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet appelle de la part de l' ADELE, les observations suivantes:

1 :La plate-forme est prévue à la côte NGF +7, 60 m soit +10,56 CM Port Ouest soit +4, 31m au dessus d'une pleine mer de vive coefficient 115 (+6,25 CM Port Ouest) voire + 0 ,91 m en cumulant une surcote « temps de retour 250 ans (référence submersion 01 02 1953) » soit +2,30 m et la dernière hypothèse la plus pessimiste du GIEC soit une élévation du niveau de la mer de + 1,10 m

- placer le seuil des hangars 0,50 m au dessus du niveau de la plate-forme devrait permettre de s'affranchir de l'impact des épisodes de précipitations annoncés plus conséquents à l'horizon 2030 sur les abords des cellules de stockage , avant leur infiltration dans les noues .

2 : Une bonne gestion des « eaux incendie » doit prendre en compte l'effet cumulé de l'aléa « précipitations » et des apports liés à l'utilisation des moyens hydrants et prévoir les capacités de stockage correspondantes. L'ADELE demande que soit vérifié le bon dimensionnement des ouvrages dédiés à la collecte des eaux en cas d'incendie en période de forte précipitation .

3 : Avec les épisodes de sécheresse constatés ces dernières années et la remontée du front de salinité , la récupération de toutes les eaux douces et leur infiltration au travers des noues est impérative pour maintenir la présence d'eau douce au dessus des eaux saumâtres .

L'ADELE demande la mise en place de piézomètres dont l'objectif est de voir le comportement de la nappe d'eau douce au fur et à mesure de la mise en place des aménagements (imperméabilisation des terrains prévue sur 7,20 ha)

Il convient de rappeler qu' au Sud du projet SFAN ,existe le stockage EUROVIA STR qui dispose d'une batterie de piézomètres faisant l'objet d'une surveillance régulière ; les résultats sont rapportés au Comité de Suivi des Sites de traitement des déchets du Dunkerquois , CSS présidé par Monsieur le Sous -Préfet de Dunkerque et sauf erreur de ma part , il n'en est pas fait état dans le dossier .



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Par ailleurs , à l' Ouest de la plate-forme remblayée DLI , subsiste une petite enclave non remblayée où des vestiges de la dernière guerre et leur état de dégradation peuvent conduire à une contamination des sols et nappes d'eau associées, par les métaux lourds d'où la nécessité de bien connaître les circulations d'eau dans les nappes suspendues sous la plate-forme et ses abords. Une fuite sur une wagon citerne voire un conteneur transportant des matières dangereuses en transit sur le faisceau de Loon-plage peut être à l'origine d'une contamination impactant la nappe d'où la nécessité de bien mailler la surveillance de la nappe phréatique dans le secteur D L I Sud affecté au projet SFAN.

4 : l' ADELE prend note de l'absence de stockage de matières dangereuses dans les cellules de stockage SFAN et demande que soit vérifiés le ou les éventuels traitements chimiques réalisés sur les palettes à entreposer et voir si en cas d'incendie il pourrait se produire un effet de type « cocktail ».

5 : Au niveau du bruit , il paraît important de définir dès à présent le tracé d'une desserte ferroviaire avec des courbes de 400 m limitant l'impact des roues des wagons (crissement) sur l'environnement .

6 : Le GPMD met en œuvre son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel à partir d'un Plan de Gestion des Espaces Naturels ; cette démarche a conduit à la réalisation d'inventaires et de suivi dont les dernières observations auraient du figurer au dossier . Les derniers résultats datent de la période 2012 / 2016 et les premières observations en rapport avec les premiers effets du changement climatique, ne figurent pas au dossier .

7 : Le plan de gestion des espaces naturels du GPMD fait apparaître des noyaux de biodiversité à l' Est de la plate-forme SFAN ; ces cœurs de nature qui font la fierté du GPMD lors des « Matinales » doivent être protégés contre les éclairages de sécurité et d'exploitation et les projecteurs orientés de manière à limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse .

8 : La période de chantier génère par fort vent , des impacts en particulier des envols de sable préjudiciables aux jeunes pousses (phénomènes de cisaillement) et des envols d'emballage (matière plastique) : l' ADELE demande la mise en place de mesures particulières pendant ces périodes dont l'instauration de campagne de ramassage suite à alerte « tempête ».

CONCLUSION : AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE MISE EN PLACE D UN RESEAU MAILLE DE PIEZOMETRES AVEC UN PROGRAMME DE SUIVI

Ces observations et l'avis sont partagés par :

- **la fédération régionale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Hauts de France dont le président est Thierry DEREUX et le siège au 03 rue Camille Guérin à 59 800 LILLE**
- **la fédération d'associations ADELFA dont le président est Nicolas FOURNIER et le siège 106 avenue du Casino à 59 240 DUNKERQUE**

La présidente de l' ADELE

p o / le vice président de l' ADELE



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

